

SEANCE DU CONSEIL DU 07 OCTOBRE 2019 À 19H00

Présents :

M. André BOUCHAT, Bourgmestre
Mmes et MM. Nicolas GREGOIRE, Jean-François PIERARD, Christian NGONGANG,
Valérie LESCRENIER, ~~Carine BONJEAN-PAQUAY~~, Echevins
M. Gaëtan SALPETEUR, Président du CPAS
Mmes et MM. Mieke PIHEYNS-VLAEMINCK, Bertrand LESPAGNARD, Pascale MAROT-
LOISE, Lydie PONCIN-HAINAUX, Samuel DALAIDENNE, Laurence CALLEGARO, Alain
MOLA, ~~Willy BORSUS~~, René COLLIN, Sébastien JOACHIM, Philippe-Michel PANZA,
Louise MAILLEN, Jean Pierre GEORGIN, Sébastien FRANCOIS, Salim MERHI,
Gauthier WERY, Nicole GRAAS, Patrice LOLY, Conseillers communaux
Mme Claude MERKER, Directrice générale

SEANCE PUBLIQUE :

1. Réunion commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale - Présentation du rapport sur les synergies

Présents:

- CdH : MM. Mieke PIHEYNS-VLAEMINCK (également conseillère communale),
Quentin PAQUET, Lydie PONCIN-HAINAUX (également conseillère communale),
Martin LEMPEREUR, Françoise HARDENNE -
WILLEM
PS : MM. Gaëtan SALPETEUR (également Président de CPAS), Valérie
BATHY
MaRche - 2018 - MR : MM. Carole GEE, Véronique DAWANCE, Adrien PIRONET
- Madame SANTER - Directrice générale CPAS.

Excusés : Carine Bonjean, Willy Borsus, Thierry Galerin

Conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon fixant le canevas du rapport annuel sur les synergies en exécution de l'article L1122-11, alinéa 7, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (28 mars 2019), conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation en son article 1122-11, et notamment les alinéa 3, 4, 5, 7, modifiés par le décret du 19 juillet 2018 et conformément à l'article 26bis de la Loi organique des CPAS, le rapport sur les synergies et les économies d'échelle est préparé conjointement puis présenté conjointement par le directeur général de la commune et le directeur général du centre public d'action sociale ressortissant de son territoire à une réunion annuelle commune et publique du conseil communal et du conseil de l'action sociale.

Le Conseil commun entend la présentation exhaustive faite par les deux directions générales, Mesdames Claude MERKER (Ville) et Géraldine SANTER (CPAS), qui est ensuite suivie d'une discussion générale sur le sujet.

Le présent rapport sera soumis au vote dans chacun des organes respectifs.

Suivent les signatures :

POUR TRANSCRIPTION CONFORME :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Claude MERKER

André BOUCHAT